

Commune d'
**ALTECKEND
ORF**



Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation du 05 octobre 2023
Séance du 12 octobre 2023

Sous la présidence de M. Alain HIPPI, Maire
Secrétaire de séance : BURGER ÉRIC

Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents ou représentés : 14

Présents : HIPPI Alain, SCHOLLER Manuela, BURGER Éric, ENTZMINGER Christelle, SCHMITT Martine, GIRARDIN Pierre, HANSS Éric, KLEIN Lucie, MAHLER Rémy, MATHIS Andréa, MATHIS Toni, REBER Philippe, SCHLEIFER Daniel, SPEICH Nicolas, STAATH Pascal.

Absents : STAATH Pascal donne pouvoir à HIPPI Alain. MATHIS Toni donne pouvoir à SPEICH Nicolas. REBER Philippe.

ORDRE DU JOUR

- 1) Élection secrétaire de séance
- 2) Approbation procès-verbal du 24 août 2023
- 3) Délimitation du lot de chasse 2024-2023
- 4) Délibérations mode de location et candidature chasse 2024-2023
- 5) Subvention exceptionnelle 40 ans FCA
- 6) Répartition des frais de transport pour l'inauguration GSI
- 7) Attribution du Marché Public rénovation des luminaires de l'éclairage Public
- 8) Divers

Accepté à l'unanimité

Election du secrétaire de séance : BURGER ÉRIC

Approbation du compte-rendu du 24 août 2023 – approuvé à l'unanimité.

OBJET : 1.7 Actes spéciaux et divers
Délimitation lot de chasse 2024-2023

DCM44-2023

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2023,

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 5 octobre 2023,

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la Commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location de chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. La Commission Consultative Communale de Chasse convoqué le 5 octobre 2023 a émis un avis favorable sur la composition et la délimitation du lot unique de chasse sur notre commune, d'une superficie de 498 ha 98a.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** pour la constitution et le périmètre du lot de chasse, de fixer à 498 ha 97 a, la contenance des terrains à soumettre à la location,
- **DECIDE** de procéder à la location en un seul lot comprenant 498 ha 97 a.

Adopté à l'unanimité

OBJET : 1.7 Actes spéciaux et divers
Délimitation lot de chasse 2024-2033

DCM45-2023

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Vu la délibération DCM44-2023 en date du 12 octobre 2023 portant approbation de la constitution et du périmètre du lots de chasse, des caractéristiques des lots.

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 5 octobre 2023 concernant le mode de location et la candidature de l'association de Chasse du Koppenberg.

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Tous les candidats à la location de la chasse communale doivent fournir un dossier de candidature complet (article 16 du cahier des charges type).

Les déclarations de candidature et les pièces annexées sont examinées et agréées par le Conseil Municipal après avis de la commission consultative communale de chasse. Il convient de se référer à l'article 17 du cahier des charges type relatif aux modalités et conditions d'agrément des candidatures.

Les règles relatives au dossier et à l'agrément des candidatures s'appliquent quel que soit le mode de location :

- Si le droit de priorité trouve à s'exercer : convention de gré à gré, adjudication avec droit de priorité ;

- En l'absence de droit de priorité : appel d'offres ou adjudication.

Si le dossier est complet et que le candidat n'est pas concerné par un motif d'irrecevabilité, sa candidature pourra être agréée. Dans le cas contraire, sa candidature ne devrait pas être agréée par le Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Agrément des candidatures pour le mode de location en gré à gré (convention de gré à gré)

Pour le lot n°1 faisant l'objet d'un droit de priorité le Conseil Municipal décide :

- **AGRÉE** la candidature : de l'association de chasse du Koppenberg de MINVERSHEIM, 13 rue de Steinbourg, 67330 HATTMATT,
- **APPROUVE** la convention de gré à gré jointe en annexe, à conclure avec ce locataire pour un prix de 2 600 € annuel,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention de gré à gré et tous documents s'y afférents.

Une copie du procès-verbal concernant l'affection à donner au produit de la location de la chasse est annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

OBJET : 7.5 Subvention exceptionnelle 40 ans FCA

DCM46-2023

A l'occasion de l'anniversaire des 40 ans du Football Club d'Alteckendorf qui a eu lieu le 16 août 2023. Monsieur le Maire propose au conseil municipal le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000€ (mille Euros) considérant les engagements du Football club, de l'encadrement des jeunes, des animations locales dans le domaine sportif, culturel ou de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser au Football Club d'ALTECKENDORF une subvention exceptionnelle de 1 000€ (mille Euros) en l'honneur de leurs 40 ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette subvention.

Adopté à l'unanimité

OBJET : 7.10 Répartition des frais de transport lors de l'inauguration du GSI ALTECKENDORF

DCM47-2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la facture de l'association Autocars anciens de France d'un montant de 1 340€ T.T.C.

Cette association a mis à disposition, le 24 septembre 2023 à l'occasion de l'inauguration du GSI d'ALTECKENDORF, des autocars anciens qui ont permis aux administrés des communes d'ETTENDORF, GRASSENDORF, MINVERSHEIM et ALTECKENDORF de se rendre à la visite de la nouvelle école intercommunale.

Monsieur le Maire propose de répartir cette facture entre les communes membres du GSI au prorata de la population du dernier recensement connu, à savoir :

	Population	Participation
ALTECKENDORF	851	447.38 €
ETTENDORF	764	401.63 €
GRASSENDORF	253	133.00 €
MINVERSHEIM	681	357.99 €
Total	2 549	1 340 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la répartition :

	Population	Participation
ALTECKENDORF	851	447.38 €
ETTENDORF	764	401.63 €
GRASSENDORF	253	133.00 €
MINVERSHEIM	681	357.99 €
Total	2 549	1 340 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'émettre les titres comme suit :
Commune de MINVERSHIEM : 357.99€
Commune d'ETTENDORF : 401.63€
Commune de GRASSENDORF : 133.00€
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents administratifs ou comptables se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité

OBJET : 1.1. Marchés Publics
Attribution du Marché Public – rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

DCM48-2023

Vu la délibération DCM33-2023 du 25 mai 2023,

Vu le diagnostic d'éclairage public réalisé le 22 mars 2023,

Vu l'accord du fonds vert le 21 juillet 2023 concernant le versement d'une subvention.

Vu la publication d'appel à la concurrence le 12 septembre 2023 sur Alsace marchés publics et dans les DNA avec remise des plis fixée au 06 octobre 2023,

Vu les 8 offres réceptionnées à savoir :

- PONTIGGIA
- S2EI
- E.I.E Electrification Industrielle de l'EST SAS
- Electricité REMOND
- SOGECA
- BILD SCHEER-CITEOS
- SOBECA
- EST Réseaux

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 12 octobre 2023,

CONSIDERANT les critères de sélection et le résultat pondéré des notations, la société CITEOS est retenue avec 200 points.

Monsieur le Maire présente l'offre de Monsieur BIONDI Alexis, ingénieur de projets à l'E.S, comme Maître d'œuvre, pour un montant de 8 400€ H.T.

Monsieur le Maire présente l'offre de l'entreprise CITEOS, pour un montant de 83 031,00€ H.T.

- Maîtrise d'œuvre : 8 400,00€ HT
- Travaux et remplacements des luminaires : 83 031,00€ HT

Total : 91 431.00€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** la maîtrise d'œuvre à Monsieur BIONDI Alexis, ingénieur de projets à L'E.S pour un montant de 8 400€ H.T
- **ATTRIBUE** le Marché Public-rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public à l'entreprise BILD SCHEER-CITEOS, 10 rue du Chêne 67800 HOENHEIM, pour un montant de 83 031,00€ H.T,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Adopté à l'unanimité

HIPP Alain	SCHOLLER Manuela	BURGER Eric	ENTZMINGER Christelle	SCHMITT Martine
GIRARDIN Pierre	HANSS Éric	KLEIN Lucie	MAHLER Rémy	MATHIS Andréa
MATHIS Toni Pouvoir SPEICH Nicolas	REBER Philippe Absent	SCHLEIFER Daniel	SPEICH Nicolas	STAATH Pascal Pouvoir HIPP Alain